

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**ARRETE DU MAIRE**

Département  
**AUBE**  
Canton  
**NOGENT-SUR-SEINE**  
Commune  
**NOGENT-SUR-SEINE**

N° DADM2020 - 0005

**Occupation précaire d'un appartement sis 42 avenue du Général de Gaulle – Convention à intervenir avec Monsieur Romain LEFRANÇOIS**

Le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°2014-51 en date du 30 avril 2014, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour la conclusion ou la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, tendant à améliorer les rapports locatifs ;

Vu la délibération 2017-100 du 5 juillet 2017 et les délibérations postérieures déterminant la liste des emplois pouvant bénéficier d'une concession de logements au sein des services de la ville de Nogent-sur-Seine ;

Considérant la demande de Monsieur Romain LEFRANÇOIS, gardien du Centre Technique Municipal ;

**DECIDE**

Article 1 :

Il est autorisé la signature d'une convention de location à titre gratuit, situé au 42 avenue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Seine (10400), à intervenir entre la commune de Nogent-sur-Seine et Monsieur Romain LEFRANÇOIS, pour une durée d'un an (1 an), du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021.

Article 2 :

Conformément à la délibération n°2019-161 du 27 novembre 2019, cette mise à disposition est consentie au titre d'une concession pour nécessité absolue de service.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission en Préfecture.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine.



pris à Nogent-Sur-Seine, le 31 janvier 2020

Le Maire,

Hugues FADIN

**SOUS-PREFECTURE**  
**DE NOGENT-SUR-SEINE**  
Déposé à la Sous-Préfecture

13 FEV. 2020

*Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification (articles L. 2131-8 et L. 2131.9 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

Acte transmis en Sous-Préfecture le : **10 FEV. 2020**

Acte exécutoire le : **04 MARS 2020**

Acte publié le : **04 MARS 2020**



Le Maire,

Hugues FADIN